

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD448

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 19

À l'alinéa 13, substituer au mot :

« cycle »

le mot :

« cycles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.